

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 7 mars 2016 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Est absent : le conseiller Paul André Ricard

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**16-03-07-4030 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 7 mars 2016 à 19 h 00.

Adopté

Séance ordinaire du lundi 7 mars 2016, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2016 :
 - 1.1. Service des incendies;
 - 1.2. Traitement des eaux;
 - 1.3. Travaux publics et infrastructures;
 - 1.4. Inspection municipale.
 - 2. Rapport sur la situation financière au 29 février 2016;
 - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 29 février 2016;
 - 4. Rapport sur la situation financière Investissement au 29 février 2016;
- D) Période d'information du maire;
 - ;
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016;

10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 février 2016;

20. – CONTRATS & ENTENTES

20.1 Autorisation de signature - Renouvellement de la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Huntingdon;

20.2 Autorisation d’agir à titre de fiduciaire du projet Sport-O-Thèque dans le cadre de la demande d’aide financière du Pacte Rural;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

30.1 Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTQ dossier 22680-1-69055 (16) (2015-2016);

30.2 Autorisation – Contribution financière pour le Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale;

30.3 Autorisation – Contribution financière pour le Festival des Apprentis Frontaliers Actifs;

40 – RÉGLEMENTATION

40.1 Adoption – Règlement 878-2016 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

50.1 Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2016;

50.2 Autorisation – Montant des compensations financières versées aux pompiers volontaires;

60. –VARIA

60.1 Appui au projet d’implantation d’un corps de cadets dans la Ville de Huntingdon;

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Monsieur Rémi Robidoux:

70.3 Madame Marielle Duhème:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Paul-André Ricard:

70.6 Monsieur Howard Welburn:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

16-03-07-4031

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 7 mars 2016 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2016

Les rapports des directeurs pour le mois de février 2016 du traitement des eaux, des travaux publics, de l'inspection municipale et de la sécurité incendie sont déposés au greffe.

Rapport sur la situation financière au 29 février 2016

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 29 février 2016.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 29 février 2016

Comptes à payer – Février 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 29 février 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 29 février 2016

Dépenses d'investissement – Février 2016

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de février 2016.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Période de questions du public

M. Harvey Davignon : *Il veut des précisions concernant le montant des taxes d'ordure qui lui ont été facturées sur son compte 2016. Il informe le Conseil qu'il refuse de payer les taxes pour le recyclage et le compostage du fait qu'il n'en fait pas.*

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2016 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-03-07-4032

Il est proposé par madame Marielle Duhème

Appuyé par monsieur Florent Ricard

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1^{er} février 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 8 février 2016

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 8 février 2016 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

16-03-07-4033

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 8 février 2016 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Renouvellement de la Convention collective des employés syndiqués de la Ville de Huntingdon – Autorisation de signature

Considérant que la convention collective entre la Ville et le Syndicat des travailleurs de la Ville de Huntingdon (CSN) est échue depuis le 31 décembre 2015;

Considérant que suite au processus de négociation entre la Ville et le Syndicat concernant le renouvellement de la convention, les parties en sont venues à une entente prévoyant une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des conditions reliées au renouvellement de la convention collective 2016-2020;

16-03-07-4034

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise le maire, monsieur André Brunette et la directrice générale, madame Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la nouvelle convention collective qui la lie à ses employés syndiqués pour la période s'étalant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

Adopté

Autorisation d'agir à titre de fiduciaire du projet Sport-O-Thèque dans le cadre de la demande d'aide financière du Pacte Rural

Considérant que le projet Sport-O-Thèque vise à mettre en place un lieu où du matériel et de l'équipement sportifs seront prêtés gratuitement à la population de la MRCHSL, et ce, dans le but d'améliorer la forme physique des jeunes et de leurs familles;

Considérant que la Sport-O-Thèque occupe actuellement un local au sous-sol de l'École Héritage située à Huntingdon;

Considérant que la Maison des Jeunes s'est désistée dans son mandat à agir à titre de fiduciaire du projet Sport-O-Thèque dans le cadre du Pacte rural 2015;

Considérant que le projet est actuellement en cours de réalisation et que des dépenses ont été engagées à cet effet.

16-03-07-4035

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que les membres du Conseil municipal acceptent que la Ville de Huntingdon soit fiduciaire du projet «Sport-O-Thèque du Haut-Saint-Laurent » lequel a été déposé et accepté par le Conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-Laurent dans le cadre du programme Pacte Rural en juin 2015.

D'autoriser la directrice générale de la Ville, madame Johanne Hébert, à signer les documents se rapportant à la demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte Rural 2015 ainsi que tous les documents se rapportant à cette fiducie, et ce, pour la durée du projet.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Approbation des dépenses dans le cadre du PAARRM – MTO dossier 22680-1-69055 (16) (2015-2016)

Considérant que le ministre des Transports du Québec a accordé à la Ville de Huntingdon, pour l'exercice financier 2015-2016, un montant de subvention de **13 591 \$** dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ;

Considérant que le coût des travaux exécutés sur la rue Dalhousie s'élève à **16 977 \$**;

16-03-07-4036

**Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Dalhousie pour un montant subventionné de **13 591 \$**, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Dalhousie dont la gestion incombe à la Ville de Huntingdon et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté

Contribution financière pour le Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale

Considérant que le comité organisateur du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale demande une contribution financière pour la 7^e édition du Gala qui se tiendra à Sainte-Barbe, le jeudi 19 mai 2016 à 18 h;

Considérant que le Conseil municipal de Huntingdon a à cœur d'appuyer les jeunes du Haut-St-Laurent qui ont envie de démontrer leur dynamisme par l'action bénévole, l'implication citoyenne, les saines habitudes de vie, la persévérance scolaire ou sociale, l'engagement en environnement, arts et culture.

16-03-07-4037

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour le financement du Gala de reconnaissance Jeunesse Rurale du 19 mai 2016.

Adopté

Contribution financière pour le Festival des Apprentis Frontaliers Actifs

Considérant que les Frontaliers Actifs de l'école secondaire Arthur Pigeon organisent le Festival des Apprentis Frontaliers Actifs qui se tiendra du 18 au 20 mars 2016;

Considérant que cette activité permettra à des élèves de six écoles primaires de la région de se familiariser avec l'école secondaire Arthur-Pigeon en plus de leur faire connaître un volet sportif de cet établissement;

16-03-07-4038

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

De verser une contribution financière au montant de 100 \$ pour le financement des activités du Festival des Apprentis Frontaliers Actifs qui auront lieu du 18 au 20 mars à l'école Arthur Pigeon.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement 878-2016 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal

Considérant que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) permet au conseil municipal de fixer, par règlement, la rémunération du Maire et des conseillers;

Considérant que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016, le maire André Brunette a donné avis de motion qu'à une séance ultérieure, il serait présenté, pour adoption, un règlement fixant le traitement des élus municipaux;

Considérant que lors de cette même séance ordinaire du conseil, le maire André Brunette a présenté le projet de règlement no 876-2016 intitulé « Règlement concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du Conseil municipal », le tout conformément à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LRQ, c. T-11.001).

Considérant qu'un avis public, en date du 12 février 2016, a été affiché et publié sur le territoire de la Ville;

Considérant que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) ont été suivies;

16-03-07-4039

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

D'adopter le règlement numéro 878-2016 concernant le traitement et le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal.

Que le règlement soit rétroactif au 1er janvier 2016.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2016

Considérant qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

16-03-07-4040

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Howard Welburn à titre de maire suppléant pour la période des mois de mars à mai 2016.

Adopté

Autorisation – Montant des compensations financières versées aux pompiers volontaires

Considérant que le Conseil municipal considère que les pompiers volontaires font un travail essentiel dans la municipalité, que ce soit pour prévenir les incendies, pour les combattre, ou pour sauver des vies;

Considérant qu'une municipalité peut verser des indemnités financières à un pompier volontaire afin de le compenser pour sa disponibilité et son travail;

Considérant que le montant des indemnités d'un pompier volontaire peut varier en fonction de son grade et de sa disponibilité;

16-03-07-4041

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise que les compensations financières suivantes soient versées aux pompiers volontaires :

Grade	Prénom	Nom	Taux Horaire	Taux Inspection	Taux Pratique
Officier	Roger	Lefebvre	18 \$	- \$	27 \$
Officier	Marc	Voyer	18 \$	- \$	27 \$
Officier	Steve	Carrigan	18 \$	- \$	27 \$
Officier	Robert	Smith	18 \$	20 \$	27 \$
Officier	Éric	Caza	18 \$	- \$	27 \$

Grade	Prénom	Nom	Taux Horaire	Taux Inspection	Taux Pratique
Officier	Marco	Gauthier	18 \$	- \$	27 \$
Pompier A	Claude	Racine	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Marc	Leduc	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Debbie	Legros	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Lee	Campbell	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Guy	Vaillancourt	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Marc	Sherry	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Kevin	Carrigan	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Melanie	Sherry	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Dominic	Girouard	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Brian	Forget	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Luc	Vaillancourt	15 \$	- \$	23 \$
Pompier A	Martin	Forget	15 \$	- \$	23 \$
Pompier B	Charles	Groleau	14 \$	- \$	21 \$
Pompier B	Steve	Bertrand	14 \$	- \$	21 \$
Pompier C	Denis	Vallières	13 \$	- \$	20 \$
Pompier C	Bruno	Latreille	13 \$	- \$	20 \$
Pompier C	Sébastien	Hénault	13 \$	- \$	20 \$
Pompier C	Jean-Sébastien	Laberge	13 \$	- \$	20 \$

Adopté

60. VARIA

Appui au Projet d'implantation d'un Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne

Considérant que le Lieutenant de Vaisseau Pierre Lefebvre, CD, AdeC, propose d'implanter un Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne à Huntingdon afin de desservir la région du Haut-Saint-Laurent;

Considérant que suite aux discussions intervenues entre le Quartier Général des Cadets de l'Armée de la Région Est de même qu'avec le directeur général de la Ligue des Cadets de l'Armée du Québec, ceux-ci ont par le passé accepté de supporter l'implantation d'un Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne sur le territoire du Haut-Saint-Laurent;

Considérant qu'il serait profitable pour les jeunes de la communauté de voir l'établissement d'un Corps de Cadets dans la région de Huntingdon tant pour les valeurs et traditions transmises que pour les apprentissages et entraînements proposés.

16-03-07-4042

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil appuie le Projet d'implantation d'un Corps de Cadets de l'armée Royale Canadienne à Huntingdon afin de desservir la région du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : La prochaine réunion de l'Office municipal l'habitation de Huntingdon aura lieu à la fin du mois de mars. Il félicite André Brunette, Rémi Robidoux et Johanne Hébert pour leur travail lors des négociations de la convention collective des employés syndiqués de la Ville. Les deux parties sont satisfaites de l'entente.

M. Rémi Robidoux : Il est satisfait du travail effectué par le département des travaux publics et est heureux de l'acquisition du Bombardier (chenillette à trottoir).

Mme Marielle Duhème : Elle reçoit des félicitations des citoyens pour le déneigement des trottoirs. Elle remercie le conseiller M. Welburn pour l'acquisition du Bombardier.

Les logements des Habitations des Tisserandes sont tous loués. La prochaine réunion de l'organisme sera le 15 mars prochain et le Conseil d'administration procédera à l'élection d'un membre représentant des locataires. L'organisme veut investir pour l'agrandissement du stationnement.

La Corporation de développement économique de la Ville tiendra sa prochaine réunion du conseil d'administration le 14 mars prochain.

M. André Brunette : Des entrepreneurs veulent installer une nouvelle usine à Huntingdon impliquant des investissements de plus de 11 M\$. Il mentionne qu'il faut s'attendre à des délais de plus d'un an dans l'éventualité où le projet se concrétiserait.

Plusieurs habitations ont été construites l'an passé. Des entrepreneurs rencontrent la Ville pour des projets de construction de quadruplex et sixplex.

Des gens veulent construire des condos industriels pour les louer à des entreprises. Il reste environ 15% de locaux à louer par la Ville.

La vente de l'immeuble à l'entreprise Plombco Inc est rendue à l'étape de la signature. La Ville n'étant plus propriétaire n'assumera plus les coûts d'entretien de cette partie de l'immeuble du 72, Dalhousie.

Maison Russet a augmenté la production de son usine de transformation de patates douces. L'entreprise a l'intention d'acquérir l'immeuble qu'il occupe.

La Ville négocie avec GazMétro pour que celui-ci puisse étendre son réseau de l'autre côté de la rivière. Maison Russet pourrait en bénéficier et peut-être l'école Arthur-Pigeon et l'aréna.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

16-03-07-4043

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 01.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière